



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF DU 15^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VALLEE DE L'OGNON 06 et 07 NOVEMBRE 2026

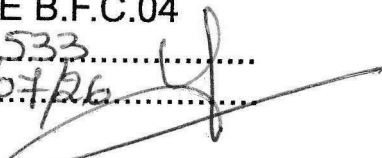
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 06 et 07 NOVEMBRE 2026 avec le concours de la Mairie de FRANCHEVELLE sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 15^{ème} Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon
Cette compétition compte pour :

- La Coupe de France des rallyes FFSA 2027 coefficient 2.
- Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026.
- Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 70.533
du 02/07/26


INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA ROYE AUTO SPORT
Nom du Rallye :	Rallye Régional de la Vallée de l'Ognon
Date :	06 et 07 NOVEMBRE 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	Régional
Eligibilité :	La Coupe de France des rallyes FFSA 2027 coefficient 2. Les Challenges de la Ligue Régionale Bourgogne-Franche Comté 2026. Les Challenges de l'ASA Roye Auto Sport 2026.
Participation étrangère autorisée ?	Oui
Visa Ligue (date et numéro) :	70 du 02/07/26
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	533 du 02/07/26
<i>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</i>	
Nom :	CHARTON Aurélien
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com
<i>Comité d'Organisation</i>	
Président :	CHARTON Aurélien
Membres :	ASA ROYE AUTO SPORT
Secrétariat du Rallye, Adresse :	12Bis route sous le Mont Vannes 70270 SAINT BARTHELEMY
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail:	asaras70@gmail.com
Permanence du Rallye :	FRANCHEVELLE
Lieu, date, horaire :	Stade de Foot, le 06 et 07 NOVEMBRE 2026 de 06h00 à 23h00
<i>Organisateur technique</i>	
Nom :	CHARTON Aurélien
Adresse :	9 Rue des Champs 70270 LA LANterne ET LES ARMONTs
Téléphone :	06.80.41.22.52
Mail :	asaras70@gmail.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Ouverture des engagements	Lundi 14 SEPTEMBRE 2026
Clôture des engagements	Lundi 26 OCTOBRE 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Samedi 31 OCTOBRE
Distribution du Road-Book (<i>lieu, date, heure</i>)	Samedi 31 OCTOBRE à partir de 08h30 Lieu à définir
Reconnaitances (<i>dates & heures</i>)	Samedi 31 OCTOBRE et Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 à partir de 08h30
Vérifications administratives (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 13h00 à 18h30
Vérifications techniques (<i>lieu, date, heure</i>)	FRANCHEVELLE, Vendredi 06 NOVEMBRE de 13h30 à 19h00
Mise en place du parc de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de FRANCHEVELLE à partir de 13h15
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 20h00
Publication des équipages admis au départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Publication des heures et ordres de départ (<i>lieu, date, heure</i>)	06 NOVEMBRE 2026 à 21h30
Briefing des pilotes (<i>lieu, date, heure</i>)	Par écrit aux vérifications administratives
Départ (<i>lieu, date, heure</i>)	Stade de FRANCHEVELLE à 08H00 (1 ^{ère} VHC) le 07 NOVEMBRE 2026
Arrivée (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 au Stade de FRANCHEVELLE à 16h54 (1 ^{ère} VHC)
Vérifications finales (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 au Garage PIERRAT à Melisey à l'arrivée du rallye
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026, 30min après la dernière voiture au Parc Concurrents
Remise des prix (<i>lieu, date, heure</i>)	07 NOVEMBRE 2026 – Salle des fêtes de FRANCHEVELLE 1h après l'arrivée du dernier concurrent

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX Licence n°9434
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Claude COMDAMIN Licence n°122813 François BRESSON Licence n°47951
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Josiane CHARLEUX Licence n°9434
Directeur de Course	Christophe GALLAIRE Licence n°242385
Directeur de Course Adjoint + VHC / VHRS	Jean-Jacques SICHLER Licence n°17673
Directeur de Course Adjoint PC ES1	Delphine NASAZZI Licence n°11063
Directeur de Course Adjoint PC ES2	Alain ANGELMANN Licence n°214977
Directeur de Course ES 1/3/5	Jean-Christophe OUDIN Licence n°236865
Directeur de Course adjoint ES 1/3/5	Jean-Marc DELOY Licence n°6830
Directeur de Course ES 2/4/6	Olivier DEVAUX Licence n°1751
Directeur de Course adjoint ES 2/4/6	Véronique DUPAYS Licence n°30612
Commissaire Technique responsable	Daniel HAEFFELIN Licence n°12679
Commissaires Techniques adjoints	Jean-François GERARD Licence n°136207 Denis DERCHE Licence n°33547 Jean-Louis REVERCHON Licence n°6835 Arnaud CATELIN Licence n°353737
Commissaire Technique Stagiaire	Vincent VASIC Licence n°33444
Médecin chef	Michel WIEDENKELLER Licence n°146262
Chargés des relations avec les concurrents	Jocelyne ANGELMANN Licence n°233639 Monique FRANCE Licence n°29181
Juges de faits	Tous les officiels (sauf les membres du Collège)
Chargé des relations avec la presse	Aurélien CHARTON Licence n°176477
Chronomètres	Sylvie FAIVRE Licence n°11039 Sabine JEDREK Licence n°317059 Nathalie THIERY Licence n°342012 TSCHOFFEN Jean-Marie Licence n°196872
Classement	Jean-Paul DURAND Licence n°27683
Speaker	Stéphane GRILLOT Licence n°188726

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 15^{ème} Rallye Régional Moderne de la Vallée de l'Ognon, doit adresser à Mme STEVENOT Justine - 5 Chemin des Lapierres - 70270 SAINT BARTHELEMY (Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 26 Octobre 2026

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum, pour les 3 rallyes

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 335.00 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660,00 €
- Un membre de l'équipage ASA RAS : 315.00 €, deux membres de l'équipage ASA RAS : 290.00 €.
- Groupe de 5 engagements hors ASA RAS reçus dans la même enveloppe : 315.00 € par équipage.
- Pour les engagements reçus avant le 01 /10 /2026 : 315.00€
- Dont 5 euros pour le challenge commissaires ligue BFC

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance autorisée sera indiquée sur le carnet d'itinéraire

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au règlement particulier

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 15^{ème} Rallye de la Vallée de l'Ognon représente un parcours de 119.30 kms.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES 1.3.5 « La Marine » 4.15kms et ES 2.4.6 « Le Moulin Millet » 9.15kms

L'itinéraire et le timing horaire figurent dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : Samedi 31 OCTOBRE 2026 de 08h30 à

12h00 et de 13h00 à 18h00 et/ou Vendredi 06 NOVEMBRE 2026 de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Des prix en espèces récompenseront les concurrents aux classements Scratch et Classe.

1) Espèces

	1er	2ème	3ème	4ème	Conditions
Scratch	300.00 €	200.00 €	100.00 €		Sans
Classe	150.00 €				2 à 5 partants
Classe	200.00 €	100.00 €			6 à 9 partants
Classe	230.00 €	125.00 €	60.00 €		10 à 16 partants
Classe	250.00 €	150.00 €	75.00 €	50 €	19 et + partants
Féminine	100.00 €			plus de 5 partantes sinon 50€	

2) Coupes

Scratch : 1 coupe aux 3 premiers et au 1^{er} équipage féminin.

Groupe : 1 Coupe aux 1ers de chaque groupe

Classe : 1 coupe par tranche de 6 partants

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera le : Samedi 07 novembre 2026, 1 heure après la publication des résultats officiels : Parc regroupement à Francheville ,1 h00 après l'arrivée du dernier concurrent du rallye.